

Séance du 07 mars 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace de la Tuilerie à Giromagny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 27
Absents : 15
dont suppléés : 2
dont représentés : 6
Votes pour : 35
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 35

Date de la convocation
28/02/2023

Date de publication
13/03/2023

Titulaires présents : M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, A. NAWROT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WILLEMMAIN, A. ZIEGLER

Suppléants avec voix délibérative : D. ILTIS, Y. KUENY

Pouvoirs : C. LESOU à J. CHIPAUX, C. CONILH-NOBLAT à E. PARROT, V. ORIAT-BELOT à J-L. ANDERHUEBER, R. BEGUE à A. FESSLER, C. PARTY à C. CANAL, M. LEGUILLON à E. OTERNAUD

Secrétaire de séance : J. CHIPAUX

Délibération n° 010-2023

Objet : Approbation des procès-verbaux des séances du 13 décembre 2022 et 24 janvier 2023

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-1 et L2121-15,

Monsieur le Président soumet les procès-verbaux des séances du 13 décembre 2022 corrigé et du 24 janvier 2023 à l'approbation de l'assemblée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les procès-verbaux des séances des 13 décembre 2022 et 24 janvier 2023.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

Jacky CHIPAUX
